

## **GUIDE ACADEMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT CORDÉES DE LA RÉUSSITE**

### **Table des matières**

<b>PRÉSENTATION DU DISPOSITIF</b> .....	2
<b>PUBLICS CIBLÉS</b> .....	3
<b>CONSTRUIRE UN PROJET CORDÉES</b> .....	3
<b>Un projet co-construit</b> .....	3
<b>Ressources disponibles</b> .....	4
<b>La nature des actions</b> .....	5
<b>Les partenariats</b> .....	5
<b>FINANCEMENTS DES CORDÉES</b> .....	6
<b>Provenance et destination des financements</b> .....	6
<b>Les critères d'attribution</b> .....	7
<b>ENGAGEMENT DES TÊTES DE CORDÉES ET DES EPLE ENCORDÉS</b> .....	7
<b>Tous les établissements composants une cordée s'engagent</b> .....	7
<b>Les têtes de cordées s'engagent</b> .....	8
<b>Les établissements encordés s'engagent</b> .....	8
<b>ANNEXE 1 Proposition d'actions par thématique</b> .....	9
<b>ANNEXE 2 Convention de partenariat</b> .....	13
<b>ANNEXE 3 Lettre de mission référent des cordées de la réussite</b> .....	17
<b>ANNEXE 4 Exemple lettre d'engagement des élèves et des familles</b> .....	19
<b>ANNEXE 5 Rapport d'activité du référent cordée en établissement encordé</b> .....	21
<b>ANNEXE 6 Fiche ressources partenaires relation école entreprise</b> .....	26

**Référente académique « cordées de la réussite »** : Corinne Tourenne, Conseillère de Monsieur le Recteur de Grenoble ; Déléguée de région académique adjointe à l'information et à l'orientation

**Chargée de mission « Cordées de la réussite »** : Sylvie Fougères

**Contact** : [referentcordeesdelareussite@ac-grenoble.fr](mailto:referentcordeesdelareussite@ac-grenoble.fr)

## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le cadrage des Cordées de la réussite est décrit dans l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020 parue au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 27 août 2020. Les éléments ci-dessous reprennent certains points principaux du texte.

Le dispositif des Cordées de la réussite propose un accompagnement continu à des élèves volontaires dans leur parcours d'orientation dès la classe de 4<sup>ème</sup>, jusqu'au baccalauréat.

L'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et permettre aux élèves de bâtir et de concrétiser un projet d'orientation.

C'est un dispositif d'égalité des chances qui permet d'ouvrir des possibles en travaillant sur 3 axes :

- La lutte contre l'autocensure, le développement de l'estime de soi et le désir de se dépasser,
- L'orientation et une meilleure connaissance des filières de poursuite d'étude et de formation,
- L'élargissement des repères culturels et le développement de la curiosité intellectuelle.

Une "Cordée de la réussite" repose sur le partenariat entre :

Une "**tête de cordée**" qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Technicien Supérieur)

**ET**

**des établissements dits "encordés"** : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée "encordé" en faveur des élèves volontaires. Des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais se concrétise par **un programme d'accompagnement global conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements "encordés"**, avec le soutien des autorités académiques.

## PUBLICS CIBLÉS

Sont prioritairement concernés les **élèves volontaires** de la 4ème à la Terminale :

- en éducation prioritaire ou en quartier politique de la ville\* (QPV) et en particulier dans les cités éducatives (\*la qualification QPV s'applique à tout élève habitant un QPV, quel que soit l'établissement fréquenté)
- en zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les lycéens professionnels, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs ;
- les lycéens technologiques, qui souffrent souvent d'un déficit d'image et méconnaissent l'étendue des possibilités de poursuites d'études.

Les élèves **manquant de confiance** en eux sont encouragés à s'y engager. Le dispositif doit aussi être pleinement **inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap**.

Il veille aussi à **l'égalité filles/garçons** en recherchant la mixité dans le groupe.

Les élèves concernés pourront alors

- bénéficier d'un accompagnement à l'orientation renforcé ;
- envisager plus facilement la poursuite d'études par des échanges entre pairs ;
- découvrir des univers professionnels variés ;
- rencontrer des hommes et des femmes aux parcours inspirants ;
- développer des compétences psycho-sociales ;

Ils bénéficieront **d'une valorisation de leur parcours au sein d'une cordée dans Parcoursup** s'ils le souhaitent.

Chaque fois que cela est possible, il est souhaitable **d'associer les familles**. Outre les différentes réunions d'information et de lancement, il peut être envisagé de proposer aux parents d'élèves d'accompagner quelques sorties. **La participation des familles se construit dans la durée**. Ainsi, des courriers d'invitation, des rencontres, des événements marquants permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'école et les familles.

## CONSTRUIRE UN PROJET CORDÉES

### Un projet co-construit

Le **pilotage de la cordée** centré sur **un projet partagé et cohérent**, porté par des actions, conditionne la mise en œuvre effective des actions prévues :

- Sélection des actions sources d'apports réels aux élèves
- Quantité et qualité des actions (au moins 3 actions par élèves)
- Imbrication des actions avec celles déjà existantes dans les établissements
- Mobilisation de partenariats pertinents
- Inscription du dispositif dans le projet d'établissement et dans le parcours des élèves
- Demande de financements dédiés au dispositif
- Communication des actions auprès de la communauté éducative et des familles

Il est recommandé de constituer la Cordée autour d'un réseau d'établissements (collèges et lycées) afin de permettre le continuum.

En termes de méthodologie, les projets doivent se fonder sur :

- La mise en place d'une instance de pilotage
- Un diagnostic de départ avec l'explicitation des objectifs visés et l'identification des élèves bénéficiaires.
- Des actions coconstruites entre la tête de Cordées et les établissements encordés à partir du diagnostic établi. Le projet doit tenir compte des besoins des élèves des établissements encordés et des ressources des têtes de Cordées.
- Une procédure d'autoévaluation pour mettre en perspective les effets et les bénéfices du projet mené. La dimension évaluative du projet Cordée doit être envisagée dès sa conception. Un protocole de suivi des élèves encordés est à définir à cette fin à l'échelle du partenariat.

Dans le cadre d'une reconduction, les projets devront s'appuyer sur un bilan argumenté des actions mises en œuvre l'année scolaire précédente, tenant compte des axes d'amélioration identifiés.

## Ressources disponibles

### Des documents de référence

Le **guide des référents Cordées de la réussite de l'ONISEP** présente le dispositif, son fonctionnement et ses acteurs. Il propose également des outils et supports pour aider le référent dans sa mission.

<https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives/ressources/des-guides-pour-accompagner-vos-missions>

Le **Mémo pour le référent en EPLE** est à destination des établissements encordés et donne les principaux repères calendaires qui vont rythmer l'année.

<https://www.cordeesdelareussite.fr/les-textes-officiels-et-les-ressources/memo-pour-le-referent-en-eple>

### Des ressources de pilotage et d'animations pédagogiques

Les ressources proposées ici sont destinées à accompagner les établissements d'enseignement secondaire partie prenante d'une cordée de la réussite et plus particulièrement encore ceux qui souhaitent s'engager dans la démarche. Elles ont fréquemment été produites en académie, se veulent adaptables au contexte spécifique de chaque établissement et n'ont rien de prescriptif. Elles sont organisées en trois rubriques :

1. mobilisation de l'équipe pédagogique
2. mobilisation des élèves et familles
3. mobilisation des partenaires

<https://eduscol.education.fr/2768/ressources-pour-piloter-et-animer-les-cordees-de-la-reussite>

**Dans l'académie, des formations pour les référents cordées seront proposés en 2025 2026 au Plan Académique de Formation**

## La nature des actions

Les Cordées de la réussite se traduisent par le déploiement d'un programme d'actions régulières et cohérentes sur toute l'année scolaire (d'octobre à juin) et sur une temporalité de plusieurs années afin d'inscrire les actions dans le temps et s'assurer d'un engagement pérenne des différents acteurs.

Le programme s'articule autour de 3 axes :

AXE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EXEMPLES D' ACTIONS
<b>ACCOMPAGNEMENT A L'ORIENTATION*</b>	Découvrir la diversité des formations et des univers professionnels Lutter contre les stéréotypes et les phénomènes d'autocensure	Présentations de filières d'études, visites d'établissements d'enseignement supérieur, immersions, échanges avec des acteurs du monde économique et social
*Les activités d'accompagnement à l'orientation peuvent être organisées et structurées avec l'appui des référentiels des compétences à s'orienter Référentiel en collège : <a href="https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives/ressources/encourager-vos-eleves-a-decouvrir-les-competes-a-s-orienter-et-du-xxi-siecle/le-referentiel-des-competes-a-s-orienter-au-college">https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives/ressources/encourager-vos-eleves-a-decouvrir-les-competes-a-s-orienter-et-du-xxi-siecle/le-referentiel-des-competes-a-s-orienter-au-college</a> Référentiel en lycée : <a href="https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives/ressources/encourager-vos-eleves-a-decouvrir-les-competes-a-s-orienter-et-du-xxi-siecle/le-referentiel-des-competes-a-s-orienter-au-lycee">https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives/ressources/encourager-vos-eleves-a-decouvrir-les-competes-a-s-orienter-et-du-xxi-siecle/le-referentiel-des-competes-a-s-orienter-au-lycee</a>		
<b>DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES PSYCHOSOCIALES* ET ACADEMIQUES</b>	Encourager l'autonomie, le sens de l'engagement, l'esprit critique, développer la confiance en soi	Participation à des ateliers de connaissance de soi, à des actions d'autoévaluation, d'identification des besoins individuels Participation à des projets collaboratifs, ateliers scientifiques, ateliers théâtre, prises de parole en public...
*Les compétences psychosociales s'organisent en 3 catégories : 1/ cognitives : avoir conscience de soi, maîtrise de soi et prendre des décisions constructives 2/ émotionnelles : avoir conscience de ses émotions, les réguler, gérer son stress 3/ sociales : communiquer de manière constructive, développer des relations constructives, résoudre des difficultés.		
<b>OUVERTURE SOCIALE ET CULTURELLE*</b>	Encourager la curiosité intellectuelle et apporter des repères culturels Ouvrir l'accès à une variété de contextes et d'expériences	Préparées en amont et exploitées en aval : visites de musées, rencontres d'artistes, conférences, projets citoyens et sportifs... Découverte de lieux différents de l'environnement familial : visites d'internats dont ceux du XXIème siècle (résidences thématiques, internats d'excellence, internats du pro), visites de campus, de résidences universitaires, déjeuners en restaurant U, prise des transports en commun
*Le référent culture peut être mobilisé en cohérence avec le parcours d'éducation artistique et culturelle		

### Annexe 1- proposition d'actions par thématiques

## Les partenariats

- Les Têtes de Cordées et les établissements encordés sont encouragés à développer leur réseau partenarial avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives pour dynamiser leur cordée : équipe enseignante, CPE, Psy-EN mobilisés sur la cordée, Directeur ou Directrice de CIO, les professionnels partenaires, les associations partenaires, les collectivités et établissements publics, les mentors du monde professionnel

## FINANCEMENTS DES CORDÉES

### Provenance et destination des financements

Trois ministères participent au financement du dispositif :

- Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles représenté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire représenté par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) participe également pour les établissements agricoles.

Financier	Bénéficiaires	Utilisation
<b>MEN</b> BOP 141	<b>Établissements publics du secondaire</b>	Sorties culturelles des élèves, frais de déplacement des élèves et accompagnateurs, fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE encordés
<b>MESR</b> BOP 231	<b>Têtes de Cordées</b>	Frais de transport des tuteurs étudiants, financement de leur formation, financement d'événements impliquant élèves et étudiants tuteurs, indemnisation du référent Tête de Cordée (hors CPGE et STS)
<b>DREETS</b> BOP 147	<b>Têtes de Cordées</b> Au profit des élèves en QPV	Crédits de fonctionnement de la Cordée (à l'exclusion de la rémunération des personnels)
<b>DRAAF</b> BOP 143	<b>Etablissements secondaires agricoles encordés</b>	Frais liés aux sorties des élèves, frais de déplacement des élèves et des accompagnateurs, fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE encordés

En fonction de la composition de la Cordée, le montage financier peut être différent :

- Plusieurs EPLE sont encordés avec un EPLE qui détient une offre de formation du supérieur
  - La subvention 141 est versée à l'EPLE Tête de cordée
- Plusieurs EPLE encordé avec un même établissement du supérieur :
  - La subvention 231 est versée à l'établissement du supérieur
- Plusieurs établissements d'enseignement supérieur interviennent ensemble dans une même Cordée en tant que « consortium tête de Cordées »
  - La subvention P231 peut être attribuée à l'un de ces établissements, dans une logique de mutualisation, pour réduire les temps et coûts de gestion.

Une convention est signée entre la tête de cordées et chaque établissement encordés –

### Annexe 2 - Convention de partenariat EPLE-Tête de Cordée

## Les critères d'attribution

La validation du projet et l'attribution des financements se font à partir des réponses à l'appel à projets. Les budgets ventilés par les académies pour les crédits émanant du MENESR, par la DREETS pour les subventions politique de la ville et par la DRAAF permettent une approche complémentaire et cordonnée du financement des Cordées.

L'attribution des financements tient compte des financements antérieurs et éventuels reliquats, du déploiement de la Cordée, de la qualité des projets et valorisera ceux :

- ✓ Centrés sur les publics prioritaires
- ✓ Assurant le continuum
- ✓ Mettant en œuvre des projets structurants et mutualisés

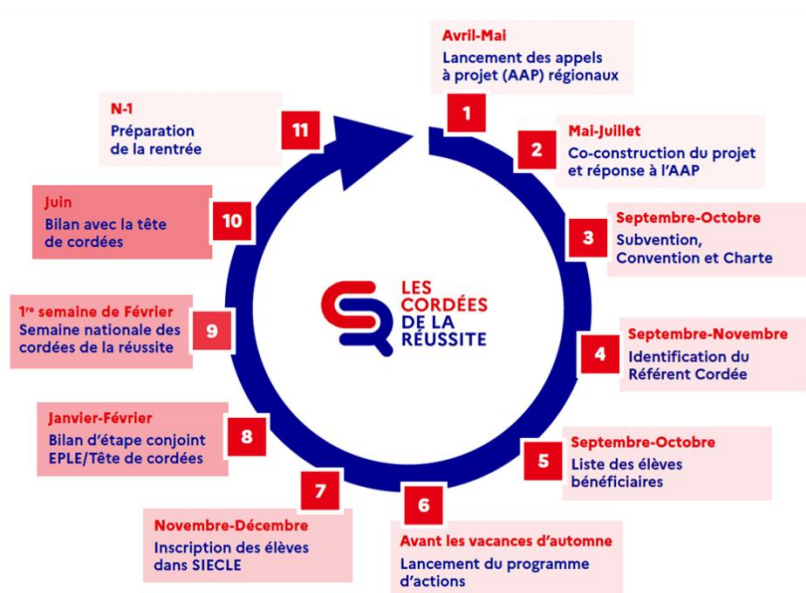
## ENGAGEMENT DES TÊTES DE CORDÉES ET DES EPLE ENCORDÉS

### Tous les établissements composants une cordée s'engagent

- ✓ A respecter la charte

<https://www.cordeesdelareussite.fr/les-textes-officiels-et-les-ressources/la-charte-2021-des-cordees-de-la-reussite-signee-par-les-ministeres-du-men-et-du-mesri>

- ✓ A signer **une convention de partenariat bilatérale Tête de Cordée/établissement encordé** les conventions sont signées pour 3 ans ; **Annexe 2 - Convention de partenariat EPLE - Tête de Cordée**
- ✓ A **apposer le logo « Cordées de la réussite »** et celui des financeurs sur tout support de communication ;
- ✓ **A organiser des actions lors de la semaine nationale des Cordées de la réussite** (ayant lieu chaque année la 1<sup>ère</sup> semaine de février) et communiquer afin de promouvoir le dispositif.
- ✓ A suivre le **calendrier annuel** du dispositif



## Les têtes de cordées s'engagent

- ✓ A organiser un **comité de pilotage** avec les établissements encordés et les partenaires, en s'appuyant sur le chef d'établissement et le référent Cordée des établissements encordés ;
- ✓ A **recruter les tuteurs-étudiants**, vérifier leur honorabilité, les former, assurer le suivi de leur encadrement et la valorisation de leur engagement ;
- ✓ A **réaliser un bilan** en fin d'année, partagé avec les établissements encordés dans le cadre du comité de pilotage, et le **transmettre aux financeurs** concernés (rectorat et DREETS) ;

## Les établissements encordés s'engagent

- A présenter le projet Cordées **aux différentes instances** (conseil pédagogique, conseil d'administration, comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire ...) et inscrire le dispositif dans le projet d'établissement.
- A **nouer les partenariats nécessaires** au succès des actions menées : associations, réserve citoyenne, comités locaux école entreprise... **Annexe 6 Fiche ressources relation école entreprise**
- A **désigner un référent** « Cordées de la réussite », interlocuteur des référents tête de Cordée et académique et lui établir **une lettre de mission** – **Annexe 3 Lettre de mission du référent**
- A **communiquer au rectorat la lettre de mission du référent ainsi que son rapport d'activité** – **Annexe 5 Rapport d'activité du référent cordée**
- A **identifier les élèves dans SIECLE**.
- A informer régulièrement **et associer les familles** aux actions mises en place dans le cadre de ce dispositif - **Annexe 4 Exemple engagement de l'élève et de sa famille**

## ANNEXE 1 Proposition d'actions par thématique

Le tableau qui suit, veut **susciter la réflexion autour des actions possibles** à conduire dans le cadre des cordées de la réussite.

En effet, le dispositif des cordées de la réussite laisse une large place aux initiatives pour les acteurs de terrain.

Après qu'un état des lieux aura été dressé, il donnera des pistes pour sélectionner des actions complémentaires, en fonction des besoins repérés chez les élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et en cohérence avec les actions conduites sur l'horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation.

**La totalité des actions présentées n'ont pas à être réalisées** : il s'agit bien d'opérer une sélection parmi toutes les actions possibles pour **répondre au mieux aux besoins spécifiques des élèves bénéficiaires du dispositif**.

On pourra donc **puiser des idées dans ce tableau et s'en inspirer**, notamment lors de la mise en œuvre d'une cordée de la réussite dans l'établissement.

## Aider l'élève à construire son parcours d'orientation

- Lutter contre l'autocensure en accompagnant vers un parcours plus ambitieux  
- Permettre une orientation choisie, quel que soit le parcours envisagé

- Mettre en place des actions de découverte des métiers, notamment la représentation erronée de certaines filières, ou genrée de certains métiers.
- Faire connaître le bassin d'emploi local.
- Préparer à des séquences d'observation de qualité (CV et lettre de motivation, codes de l'entreprise...) pour en faire une expérience de mobilité culturelle et sociale (observation de milieux professionnels inconnus).
- Informer sur les différentes possibilités de poursuites d'études dans le secondaire et dans l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'un parcours de formation long ou court ; sélectif ou non, par apprentissage ou sous statut scolaire ou étudiant.
- Organiser des visites d'entreprises, des échanges avec des professionnels de divers secteurs.
- Organiser des rencontres avec des lycéens aux parcours multiples : des élèves des voies technologiques et professionnelles peuvent être conviés à présenter leurs filières, des intervenants extérieurs à parler de leurs métiers.
- Prévoir des activités dédiées à la connaissance de soi, mener un travail conjoint avec les psy-EN sur les goûts et les aptitudes des élèves –RDV avec le psy-EN.
- Favoriser des :
  - Rencontres avec des représentants d'établissements d'enseignement supérieur ;
  - Visites d'établissements d'enseignement supérieur, immersion dans des écoles, en université, en CPGE, des rencontres avec des enseignants, des étudiants ;
  - Contacts avec d'anciens élèves devenus étudiants ou entrés dans la vie professionnelle.
- Aider (professeur documentaliste associé) les élèves à s'informer et explorer les différentes sources d'information et développer un esprit critique
- Organiser des échanges avec des chefs d'entreprise, des professionnels (dont certains avec un cursus Bac Pro), des étudiants en STS ou en licence pro, des apprentis (type Rencontres inspirantes), des lycéens pros plus âgés.
- Organiser des rencontres avec des jeunes titulaires d'un CAP et insérés, ou qui poursuivent en bac professionnel ; avec des bacheliers professionnels qui travaillent ou qui poursuivent dans l'enseignement supérieur (STS, Licence pro).
- Accompagner les élèves aux JPO des lycées/CFA, aux JPO des établissements d'enseignement supérieur, salons de l'orientation, forums des métiers, job dating.
- Faire découvrir les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) de la région académique et les possibilités qu'ils offrent.
- Visiter un campus : conseils pratiques donnés par des professionnels de la vie étudiante (sur les possibilités de financement des études : bourses, crédits étudiants, jobs étudiants, aides au logement) ; rencontres avec des étudiants, cours communs avec eux, dialogue avec les enseignants.
- Accompagner les élèves à des rencontres, conférences-débats avec des universitaires.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Échanger avec le tuteur/mentor autour du projet d'orientation ;</li> <li>▪ Permettre une immersion dans des cours avec des étudiants de STS et des apprentis ; cours en IUT pour les Term T ; interroger leurs enseignants.</li> <li>▪ Permettre une première expérience de campus avant l'entrée dans l'école choisie (séjours apprenants d'une durée de 8 à 10 jours pendant les vacances scolaires).</li> </ul>
<p><b>Aider l'élève à s'ouvrir au monde et à la culture</b></p>	
<p>Renforcer le capital culturel, préparer à la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer des visites d'établissements, de sites institutionnels, de musées...</li> <li>▪ Inviter à assister à des représentations théâtrales, concerts, événements, à participer à des concours...</li> <li>▪ Organiser des sorties scolaires de courte, moyenne et longue distance (mobilité spatiale) notamment pour les élèves en zone rurale et isolée.</li> <li>▪ Faire découvrir aux élèves les services culturels gratuits pour les jeunes ou adaptés à leurs finances, dans leur ville ou région (CDI en collège et lycée, médiathèques et événements culturels proposés dans ces lieux, etc.) Par exemple, inciter les jeunes à consulter l'office de tourisme le plus proche, en entrant des mots clés tels que « culture, gratuité ».</li> <li>▪ Développer la confiance en soi, l'estime de soi et la prise de parole en public par des concours d'éloquence, ateliers de théâtre (improvisation, jeux de rôle), clubs lecture, mini-débats... des ateliers d'activités sportives ou musicales.</li> <li>▪ Proposer des activités spécifiques à la préparation du grand oral du bac ou de l'oral du chef-d'œuvre.</li> <li>▪ Organiser des débats d'idées en lien par exemple avec le cinéma (cycles thématiques ou par réalisateur).</li> <li>▪ Proposer la visite d'internats, visite et découverte de villes..., les mini-séjours ou voyages linguistiques et culturels à l'étranger ; encourager en particulier les lycéens professionnels, à rejoindre les sections européennes de leur établissement.</li> <li>▪ Travailler le CV et la lettre de motivation (notamment sur Europass <a href="https://europa.eu/europass/fr">https://europa.eu/europass/fr</a>).</li> <li>▪ Développer les compétences numériques (certification PIX) et orales tout en ouvrant le champ des possibles en termes de perspectives professionnelles (préparer des interviews de professionnels).</li> <li>▪ Inviter des modèles inspirants.</li> <li>▪ Proposer des conférences, visites de campus (bibliothèque, médiathèques et CDI équipements sportifs, vie associative, hébergement, ...) ; visites de campus connectés.</li> </ul>
<p><b>Aider l'élève à approfondir ses compétences</b></p>	
<p>Consolider les acquis pour prévenir le décrochage scolaire et donner aux élèves les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire appel aux dispositifs d'accompagnement existant dans l'établissement comme l'Accompagnement Personnalisé ou « Devoirs faits ».</li> <li>▪ Travailler sur la méthodologie, la réflexion, l'esprit critique, l'apprentissage de la recherche puis de l'analyse de l'information,</li> </ul>

<p>moyens d'une réussite dans la voie choisie</p>	<p>notamment avec les outils numériques et internet, en associant les professeurs documentalistes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer du soutien ou du tutorat disciplinaire ; renforcer les compétences du socle.</li> <li>▪ Travailler sur la prise de notes, l'organisation du travail personnel, la recherche documentaire, la gestion du temps.</li> </ul>
<p><b>Renforcer la relation avec les familles</b></p>	
<p>Associer davantage les parents au processus d'orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir des réunions d'information à destination des parents et/ou inclure le sujet « cordées » parmi ceux abordés lors des réunions parents-professeurs, des conseils de classe.</li> <li>▪ Favoriser leur participation à des événements collectifs.</li> <li>▪ Les faire participer à des événements tels que conférences, visites collectives de lieux d'étude, de lieux de culture, d'entreprise, rencontre avec des associations ou des membres de la réserve citoyenne de l'EN.</li> <li>▪ Présenter les internats d'excellence.</li> <li>▪ Inviter les parents des jeunes bénéficiaires de la cordée aux semaines de l'orientation organisées dans les établissements.</li> <li>▪ Accompagner dans les démarches sociales : le décryptage des aides possibles en matière d'hébergement, de transport, de bourse, d'aide à la mobilité géographique.</li> <li>▪ Faire connaître et promouvoir la mobilité à l'étranger.</li> </ul>
<p><b>Développer de multiples partenariats</b></p>	
<p><b>Réseaux/partenariats</b></p>	<p>S'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des partenariats avec des acteurs à la fois représentatifs d'une filière longue (université, GE) et d'une filière courte (IUT ou STS), sélective ou non, des écoles du service public (SP).</li> <li>▪ Des dynamiques locales : monde associatif, réserve citoyenne, collectivités territoriales, entreprises, PME et branches professionnelles, fondations d'entreprises.</li> <li>▪ Le tutorat d'anciens élèves et alumni ; d'un élève fonctionnaire d'une école de SP, d'un étudiant en INSPE qui prépare un MEEF et se destine à l'enseignement.</li> <li>▪ Le tutorat étudiant ou service civique.</li> <li>▪ Mentorat/parrainage par de jeunes diplômés/ des retraités/réserve citoyenne/agents du service publique ou salariés d'entreprise.</li> <li>▪ La synergie avec les responsables des CMQ.</li> </ul>



## CONVENTION DE PARTENARIAT CORDEE DE LA REUSSITE « 20 -20 »

**Nom de la cordée :**

Entre les soussignés :

D'une part

Le collège/le lycée (*nom et adresse*)

, représenté par son/sa principal(e) ou son/sa proviseur(e), Monsieur/Madame [*nom de la personne*],

[*Éventuel(s) autre(s) collège(s)/lycée(s) lorsque la cordée de la réussite implique plusieurs établissements encordés de l'académie et si les établissements considèrent qu'une seule convention simplifie le fonctionnement*].

Et d'autre part

L'Établissement tête de cordée [*Nom et adresse*],

représenté par son/sa président(e)/directeur/directrice/proviseur(e),

Monsieur/Madame [*nom de la personne*],

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège/lycée [*nom de l'établissement encordé*]

en date du [ ] autorisant son/sa principal(e) / proviseur(e) à signer la présente convention,

Vu la délibération du [*instance consultée et nom de l'établissement tête de cordée*]

en date du [ ] approuvant cette convention,

Il est convenu ce qui suit

### **Préambule**

Une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT, écoles de service public) ou un lycée avec des

de la réussite » du 21 juillet 2020 parue au BOEN du 27 août 2020  
(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>).

Leurs actions respectives sont conformes aux orientations données par l'académie de Grenoble et les services en charge de la politique de la ville placés sous l'autorité du préfet [*nom de la préfecture*]

Pour cela, ils dialoguent avec le référent académique cordée de la réussite et le référent politique de la ville.

Ils s'engagent également à communiquer la charte des cordées de la réussite à l'ensemble des élèves, ainsi qu'à leur famille, et aux étudiants qui participent à la cordée de la réussite, à tous les acteurs internes à leur établissement, ainsi qu'aux partenaires externes qui pourraient être associés aux actions  
<https://www.education.gouv.fr/les-cordees-de-la-reussite-permettre-aux-eleves-de-batir-et-de-concretiser-un-projet-d-orientation-306210>

### **Article 3 : Engagements réciproques et conditions d'organisation générale du projet**

Le collège/lycée [*nom de l'établissement encordé*]

s'engage à

- co-construire et co-piloter le contenu de la cordée au regard des besoins des élèves, du projet d'établissement et de la politique d'accompagnement à l'orientation de droit commun,
- informer, impliquer et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement concernant la cordée de la réussite et le partenariat établi avec [*nom de la tête de cordée*]

notamment à travers son ancrage institutionnel (présentation au sein des instances de l'établissement, inscription dans le projet d'établissement). Les élèves volontaires pour participer à cette cordée sont identifiés et sélectionnés par le collège/lycée [*nom de l'établissement encordé*]

qui se charge des autorisations nécessaires aux élèves mineurs et de l'encadrement de ceux-ci lors des animations au sein de l'établissement et lors des déplacements extérieurs,

- assurer la bonne information de l'ensemble des élèves et de leurs familles,
- communiquer à la tête de cordée toute information concernant les caractéristiques et le projet pédagogique de l'établissement afin de favoriser la bonne compréhension du contexte qui lui est propre,
- identifier au sein de l'établissement un référent cordée de la réussite qui sera l'interlocuteur permanent de la tête de cordée,
- assurer la transition avec les établissements lorsque les élèves encordés changeront d'établissement.

[*Nom de la tête de cordée*]

s'engage, en lien avec le chef d'établissement, le

réfèrent « cordées de la réussite » et les équipes éducatives du collège/lycée [*nom de l'établissement encordé*],

à contribuer à :

- la découverte du monde de l'enseignement supérieur par les élèves participant à la cordée de la réussite. Cette action conduit notamment à présenter les formations que la tête de cordée propose mais également à présenter d'autres formations ou à mettre en relation le collège/lycée avec d'autres formations. La cordée de la réussite ne constitue en aucun cas un dispositif pour promouvoir exclusivement les formations dispensées par la tête de cordée ni pour opérer une forme de prérecrutement,
- organiser des actions pour proposer, au-delà des disciplines académiques, des activités d'ouverture sociale et culturelle (acquisition des codes sociaux, aides pour les démarches sociales, sorties culturelles),

CPGE ou des STS et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels et technologiques, elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4<sup>e</sup> au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Le partenariat entre l'établissement d'enseignement supérieur tête de cordée et le collège ou le lycée encordé se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement, mis en œuvre dans le collège ou le lycée encordé ou à l'extérieur de celui-ci.

Des actions très diverses peuvent être développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat. L'ensemble constitue un programme d'accompagnement global. Aucun programme obligatoire ne s'impose aux partenaires. L'enjeu est d'ajuster les actions en fonction des caractéristiques des élèves, notamment leur âge, leurs besoins et également des caractéristiques et ressources territoriales ainsi que des compétences et capacités de la tête de cordée.

Les cordées de la réussite sont pilotées au plan national par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la politique de la ville. Au plan territorial, les cordées sont placées sous la responsabilité conjointe du recteur de l'académie de Grenoble et du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui en assurent le pilotage, le financement et l'évaluation.

## **Article 1 : Objet de la convention**

Dans le cadre du dispositif national dénommé cordées de la réussite, le collège/lycée [*nom de l'établissement encordé*]  
et [*nom de la tête de cordée*]

établissent un partenariat pour donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Ce partenariat se traduit par un programme établi conjointement par l'établissement encordé et la tête de cordée afin de correspondre aux besoins des élèves participant au dispositif.

Ce programme, établi pour l'année scolaire, figure en annexe de la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir le cadre dans lequel s'inscrit le programme et les modalités de mise en œuvre du partenariat établi.

## **Article 2 : Cadre de référence de la cordée de la réussite [*nom de la cordée*]**

Le collège/lycée [*nom de l'établissement encordé*]

et [*nom de la tête de cordée*]

s'engagent tous deux à inscrire leurs actions dans le cadre défini par l'instruction interministérielle « cordées

- proposer des actions adaptées aux caractéristiques des élèves, en particulier en fonction de leur âge et de leurs besoins,
- identifier au sein de l'établissement un référent cordée de la réussite qui sera l'interlocuteur permanent du collège/lycée,
- garantir la bonne information, la formation et l'encadrement des étudiants qui interviennent dans le cadre de la cordée de la réussite. Il s'assure en particulier, lors de la phase de recrutement, du respect par ces étudiants des valeurs telles que l'honorabilité, la laïcité et l'intérêt général. Il porte à la connaissance de ces étudiants le règlement intérieur du collège/lycée.

Pour assurer la co-construction, le suivi et l'animation de la cordée de la réussite, une instance de pilotage est mise en place

Des partenaires externes peuvent être sollicités pour intervenir dans le cadre du programme arrêté, pour apporter des compétences et activités complémentaires. Chacune des parties prenantes s'engage à informer l'autre de son intention de faire intervenir un nouvel acteur dans le cadre de la cordée de la réussite.

#### **Article 4 : Financement du programme**

Aucune charge financière liée aux activités du programme « cordées de la réussite » ne peut être affectée aux familles des élèves participant à la cordée.

Le budget du programme est établi conjointement par [nom de la tête de cordée] et [nom du collège/du lycée], dans le cadre du projet qui a été présenté et validé par la commission régionale cordées de la réussite.

Ils sont tous deux destinataires de crédits de l'État permettant le déploiement des actions au plus près des besoins des élèves. Ces crédits sont alloués par le rectorat de l'académie de Grenoble et par l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) par l'intermédiaire de la Préfecture de [nom de la préfecture de région]

[nom de la tête de cordée] et [nom du collège/du lycée] s'engagent mutuellement à partager les informations détenues par chacun sur la consommation de leurs budgets respectifs attribués par l'État.

Si l'une des parties prenantes bénéficie d'un budget complémentaire (collectivité territoriale, entreprise, fondation...) elle s'engage à en informer son partenaire.

L'établissement supérieur prend en charge directement toutes les dépenses relatives à la participation des étudiants et des personnels aux actions mises en œuvre.

Le(s) collège(s)/le(s) lycée(s) présentent directement à leur compte les frais liés aux déplacements des élèves et des personnels du collège/lycée qui les accompagnent, à leur restauration, à l'achat de fournitures ou de matériel si besoin.

*Nota : au sein de l'éducation nationale, si plusieurs EPLE sont encordés dans la même cordée ils peuvent mutualiser et établir une convention de groupement. Ainsi, la totalité de la subvention de l'académie est versée à un EPLE mutualisateur pour toute la cordée. Dans cette hypothèse, cette disposition peut être mentionnée ici.*

### **Article 5 : Délai de réalisation et évaluation**

La réalisation des actions inscrites dans le programme de l'année scolaire 202. /202. doit être achevée au plus tard le / /20 . Toutes les opérations financières devront être réglées avant la fin du mois de juillet 20

[nom de la tête de cordée]

et [nom du collège/du lycée]

s'engagent à produire le compte financier et le bilan du programme selon les modalités et le calendrier communiqués par les instances compétentes en même temps que la demande de subvention pour l'année scolaire suivante, pour le

Dans cette perspective, [nom de la tête de cordée]

et

[nom du collège/du lycée]

élaborent collectivement le bilan qualitatif et quantitatif du programme, selon les critères qui auront été définis lors de l'élaboration de celui-ci.

### **Article 6 : Communication relative aux actions de la cordée de la réussite**

Tous les documents de promotion et de communication doivent porter le logotype des cordées de la réussite ainsi que celui du plan de relance, et respecter la charte graphique définie par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, ainsi que le logotype de l'académie de Grenoble et de la préfecture [nom de la préfecture lorsque des crédits politique de la ville sont attribués]

[nom de la tête de cordée]

et [nom du collège/du lycée]

s'engagent réciproquement à s'informer en préalable à toute opération de communication externe.

[nom de la tête de cordée]

et [nom du collège/du lycée]

s'engagent à participer ensemble activement à la semaine nationale des cordées de la réussite, organisée chaque année durant la 1ère semaine de février.

### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est signée pour la durée de l'année scolaire 20 -20 Elle sera tacitement reconduite pour les années scolaires 20 -20 et 20 -20

Chaque partie peut se retirer de la présente convention à tout moment, par envoi d'une lettre recommandée avec AR, moyennant un préavis de trois mois.

La présente convention peut faire l'objet d'avenants.

### **Article 8 : Litige**

Les parties s'efforceront de régler tout litige survenant dans l'application de la présente convention à l'amiable. Dans le cas contraire, le tribunal administratif compétent sera celui [nom la ville siège du TA dont

*relève le collège/lycée, ou en cas de regroupement de plusieurs collèges/lycées, ville siège du TA dont relève l'établissement mutualisateur].*

Fait en 2 exemplaires originaux

A ..... le .....

## Lettre de mission

### Référent des cordées de la réussite

Année 20 - 20

De Mme/M. *Nom et titre du Chef d'établissement* :

*Nom et Adresse de l'établissement* :

à

Mme/M. *Nom prénom du référent cordée* :

*Nom de son établissement* :

### **Objet : Lettre de mission de référent Cordée de la Réussite » en établissement**

Référence : circulaire interministérielle du 21 juillet 2020 publiée au BO n°32 du 27 Août 2020.

Durant l'année scolaire 20 -20 , votre chef d'établissement vous a confié la mission de référent en établissement, pour le dispositif des cordées de la réussite.

Vous l'exercez sous son autorité, en lien avec la référente académique des cordées de la réussite, Madame Corinne Tourenne (DRAIO adjointe).

L'établissement est impliqué dans la ou les cordée-s suivante-s :

Vous serez amené prioritairement à :

- ⇒ **Co-construire et co-animer** le ou les projets avec les établissements partenaires.
  - Identifier les besoins des élèves,
  - Participer à la rédaction du ou des projets de cordée portés par les têtes de cordées, et veiller à leur complémentarité
  - Veiller à la cohérence avec le projet d'établissement,
  - Participer aux réunions de coordination avec le(s) référent(s) Tête de cordée de votre/vos cordée(s),
  - Participer à l'organisation des interventions des différents partenaires, des sorties culturelles, des visites en entreprises, des visites des établissements de l'enseignement supérieur,

⇒ **Mettre en œuvre les actions :**

- Participer aux actions de valorisation du dispositif et de présentation du dispositif auprès de la communauté éducative,
- Participer à l'identification des élèves qui pourraient tirer bénéfice du dispositif des cordées,
- Rencontrer les familles
- Participer au suivi du parcours de l'élève en lien avec les autres membres de la communauté éducative (Équipe de direction, PP, PSY-EN, CPE, ...),
- Veiller à la continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions, qu'elles soient liées à un déménagement, à un passage du collège au lycée ou à tout autre raison,
- Superviser les tutorats mis en place,

⇒ **Assurer le suivi de la ou des cordées.**

- Rendre compte régulièrement à l'équipe de direction et être force de proposition,
- Contribuer avec le chef d'établissement à la production du bilan annuel en transmettant des données qualitatives et quantitatives et les indicateurs nécessaires et répondre avec le chef d'établissement aux enquêtes académiques et ministérielles,
- Assurer avec l'équipe de direction, le suivi budgétaire des financements accordés
- Veiller avec le chef d'établissement à ce que chaque élève bénéficiaire de la cordée soit identifié dans la base SIECLE afin de garantir la valorisation de son engagement dans son parcours.
- Participer aux réunions de travail organisées par les référents académiques,
- Participer aux journées nationales des cordées (3ème semaine de janvier).

Cette mission est associée à la perception d'une indemnité pour mission particulière de niveau standard dont la ventilation entre les référents académiques de l'établissement est du ressort du chef d'établissement.

Le  
A

Le  
A

Signature du chef d'établissement

Signature du référent  
Cordée de la Réussite en établissement

## ANNEXE 4 Exemple lettre d'engagement des élèves et des familles

(Ce document peut être adapté selon les situations)

### Exemple Engagement de l'élève

Établissement :

Nom de la cordée :

Prénom Nom :

Classe :

Suite à la présentation de la cordée \_\_\_\_\_, qui propose des actions d'accompagnement à l'orientation tout au long de l'année, je suis volontaire, cette année scolaire 20\_\_ – 20\_\_, pour participer à ce programme.

Pour me permettre de profiter pleinement et efficacement de cet accompagnement, je m'engage à :

- Participer de manière active et assidue aux activités proposées
- Prévenir à l'avance si je dois m'absenter exceptionnellement en précisant le motif
- M'informer auprès de mon groupe des activités ayant eu lieu pendant mon absence pour reprendre le cours du dispositif

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_ élève de \_\_\_\_\_ accepte de suivre le programme d'actions proposées par la cordée ndurant la classe de 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/Terminale.

J'assure, en le signant, respecter le présent engagement.

Signature de l'élève

Signature d'une ou des personnes exerçant l'autorité  
parentale sur l'enfant

## Exemple Engagement de la famille

Je soussigné(e) M. ou Mme \_\_\_\_\_ exerçant l'autorité parentale sur l'élève \_\_\_\_\_ ,

reconnais avoir pris connaissance du programme de la cordée

et autorise mon enfant

- à participer à toutes les actions proposées dans le cadre de ce programme
- à bénéficier d'un tutorat si présent dans la cordée

Je m'engage à justifier d'une éventuelle absence de mon enfant auprès du référent de la cordée

Je m'engage à soutenir mon enfant dans son effort et sa participation à la vie de la cordée.

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Signature de l'élève

Signature d'une ou des personnes exerçant  
l'autorité parentale sur l'enfant

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU RÉFÉRENT CORDÉE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 202...-202...

**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :**  
**VILLE DE L'ÉTABLISSEMENT :**  
**NOM ET PRÉNOM DU RÉFÉRENT :**  
**TÊTE DE CORDÉE ET NOM DE LA CORDÉE :**  
**DATE DE CRÉATION CORDÉE :**

**Date et signature référent :**

**Date, signature et cachet du chef d'établissement :**

### 1/TRAÇABILITÉ DES PIÈCES ADMINISTRATIVES (COCHEZ LES PIÈCES CONSERVÉES EN ÉTABLISSEMENT ET TRANSMISSIBLES EN CAS D'AUDIT)

- Liste d'élèves encordés saisie sur SIECLE BEE
- Liste d'élèves encordés transmis à la Tête de Cordée
- Effectif prévisionnel d'élèves encordés négocié avec la Tête de Cordée, il est validé avec votre Tête de Cordée lors de l'appel à projets
- Convention entre l'établissement scolaire et la Tête de Cordée
- Notifications financières
- Facture des dépenses
- Procès-verbaux des réunions des COPIL
- Tous documents retraçant les actions déployées

**Commentaires :**

### 2/ BILAN QUANTITATIF ÉLÈVES

**L'établissement possède les proportions des élèves par catégories.** Le chef d'établissement peut vous aider et afin de faciliter le ciblage, la liste des élèves boursiers peut vous être fournie par le secrétariat.

Nombre d'élèves	Prévisionnel de l'appel à projets : élèves	Réalisé : élèves
<b>Elèves issus de PCS défavorisées</b>	<input type="checkbox"/> Proportion supérieure au sein de la cordée par rapport à la proportion dans la population scolaire de l'établissement <input type="checkbox"/> Proportion semblable <input type="checkbox"/> Proportion inférieure	
<b>Elèves boursiers</b>	<input type="checkbox"/> Proportion supérieure au sein de la cordée par rapport à la proportion dans la population scolaire de l'établissement <input type="checkbox"/> Proportion semblable <input type="checkbox"/> Proportion inférieure	
<b>Proportion de filles – un équilibre filles/garçons dans le groupe cordées est recherché.</b>	<input type="checkbox"/> Proportion supérieure au sein de la cordée par rapport à la proportion dans la population scolaire de l'établissement <input type="checkbox"/> Proportion semblable <input type="checkbox"/> Proportion inférieure	

**Commentaires :**

**3/ BILAN QUALITATIF DE LA CORDÉE – COCHEZ LA CASE SI APPROPRIÉ**

ORGANISATION DE LA CORDEE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

• **Avec qui avez-vous travaillé pour les actions de la cordée ?**

- Individuellement     Avec le chef d'établissement     Avec d'autres enseignants     Direction de CIO
- Avec le/la Psy-EN de l'établissement     Avec des membres de l'équipe éducative (CPE, Documentaliste, ...)
- avec un Campus des Métiers et des Qualifications
- Avec des partenaires extérieurs (autre établissement encordé, partenaires du monde associatif, culturel ou professionnel, etc.)

**Décrivez les éventuels partenariats :**

• **La cordée est-elle ?**

- initiée à partir d'un diagnostic des besoins
- inscrite dans le projet d'établissement
- citée dans le Parcours Avenir (politique d'accompagnement à l'orientation de votre établissement)
- présentée en conseil d'administration et/ou en conseil pédagogique
- coordonnée dans le cadre d'un comité de pilotage interne à l'établissement
- articulée avec d'autres dispositifs d'égalité des chances et/ou d'accompagnement à l'orientation (autre Cordée, etc.)

**Commentaires :**

• **Existe-t-il une continuité de l'accompagnement Cordée ?**

- au collège > entre la 4<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup>
- entre le collège et le lycée
- au lycée > entre la 2<sup>nde</sup> et la 1<sup>ère</sup>
- au lycée > entre la 1<sup>ère</sup> et la Terminale

**Commentaires – préciser les modalités pour assurer cette continuité :**

- **Avez-vous participé à la Semaine Nationale des Cordées (1<sup>ère</sup> semaine de février) ?**  Oui  Non
- Si non, pourquoi :**

MODALITES D'IDENTIFICATION DES ÉLÈVES, DE SUIVI ET DE VALORISATION

• **Sur quels critères sont recrutés les élèves dans la cordée ?**

• **Quelles actions sont mises en œuvre pour recruter les élèves dans le dispositif ?**

- Communication par le référent Cordées
- Communication par le professeur principal
- Proposition ciblée à des élèves sur la base de la liste des boursiers, de la liste des élèves des PCS défavorisés ou des élèves résidant en politique de la ville
- Mot personnalisé dans le carnet
- Communication collective par des réunions d'information ou via l'ENT, le carnet
- Témoignage d'étudiants tuteurs ou de la Tête de Cordée
- Témoignage de jeunes encordés
- Autre, précisez :

**Commentaires :**

• **Quelles actions sont mises en œuvre pour suivre les élèves dans le dispositif ?**

- Questionnaire de positionnement
- Entretien tuteur/tutoré
- Entretien élève référent
- Journal de bord
- Restitution de l'élève sur son expérience dans la cordée à l'oral ou à l'écrit
- Autre, précisez :

**Commentaires :**

• **L'élève encordé est-il valorisé (mention en pied de bulletin, remise d'attestation, points dans la moyenne, sur Parcoursup ; mention sur la fiche Avenir, etc.) ?**  **Oui**  **Non**

**Commentaires :**

• **Comment les familles sont-elles impliquées dans le dispositif ?**

- Réunion d'information sur le recrutement des élèves
- Courriers/mails
- Participation à des actions à destination des familles
- Participation à des actions de restitution de la Cordée (ex : remise d'attestation de participation)
- Autre, précisez :

**Commentaires :**

PARTENARIAT AVEC LA TETE DE CORDEE

• **Participez-vous à un comité de pilotage organisé par votre Tête de Cordée ?**  **Oui**  **Non**

**Non**

**Commentaires :**

• **Etes-vous impliqué vous ou votre chef d'établissement à la réponse à l'appel à projets déposé par la Tête de Cordée pour l'année scolaire suivante ?**

- en transmettant / validant l'effectif d'élèves prévisionnel pour l'année suivante
- en transmettant une demande de financement auprès du rectorat
- en transmettant un bilan ou un projet pédagogique

- en transmettant une proposition d'action
- Aucune communication lors de l'appel à projets
- Autre, précisez :

**Commentaires :**

**BILAN ACTIONS**

Quelles actions ont été mises en place...	par la Tête de Cordée ?	en interne dans votre établissement ?	avec des partenaires extérieurs ?
Tutorat étudiant	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mentorat avec des professionnels	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Séances d'information sur les métiers avec ou sans visite d'entreprises	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Visites/séances d'immersion dans un établissement (lycée ou enseignement supérieur)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Evènements d'orientation ou actions d'information sur les formations	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Ateliers ou Concours en sciences, langues, informatique, etc.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Activités culturelles (visites de musée, conférences, voyages...)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Rencontres / Témoignages	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Soutien disciplinaire et/ou méthodologique	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Renforcement des compétences psychosociales <i>ex : travail sur la confiance en soi par le développement de l'oralité</i>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Actions pour lutter contre les déterminismes de genre	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Autre, décrire succinctement l'action dans la colonne concernée			

- **Veillez décrire ci-dessous les actions réalisées auprès de vos élèves, n'hésitez pas à mentionner les apports de ces actions mais également les difficultés auxquelles vous avez pu être confronté.**

Si vous avez mobilisé des étudiants, donner le nombre total d'étudiants, toutes actions confondues :

Etudiant(s)

Ont-ils été mobilisés pour du tutorat :  Oui –  Non, si oui combien

Etudiant(s)

Ont-ils été mobilisés pour du mentorat :  Oui –  Non, si oui combien

Etudiant(s)

#### EVALUATION GENERALE ET PERSPECTIVES

• **Avez-vous mis en œuvre des modalités d'évaluation (quantitatives et qualitatives) du projet de cordée au sein de votre établissement ?**  oui  non

Si oui lesquelles ?

- **Pensez-vous que les actions menées ont permis de répondre aux besoins initialement identifiés ?**  
 Totalement  Partiellement  Pas du tout

**Expliciter votre réponse en indiquant les points forts et les points à améliorer :**

• **Avez-vous des actions/éléments phares qui ont eu un impact positif sur les élèves à partager ?**

• **Quelles actions souhaitez-vous mettre en place en 2025/2026 ?**

## ANNEXE 6 Fiche ressources partenaires relation école entreprise

Toutes les informations de cette fiche proviennent de la MEE



# Mission École Entreprise

Rapprocher les mondes de l'école et de l'entreprise

La Mission Ecole Entreprise (MEE), rattachée à la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) Rectorat de Grenoble, est une interface entre les partenaires professionnels et l'Éducation Nationale. Elle résulte d'une volonté politique nationale déclinée au niveau territorial pour développer et renforcer des relations durables entre les établissements de formation, les acteurs économiques et leurs organisations professionnelles.

Sur son site vous trouverez de nombreuses informations pour vous aider à construire des partenariats. Vous trouverez ci-dessous une petite sélection.

<https://mee.web.ac-grenoble.fr/qui-sommes-nous/la-mission-ecole-entreprise-mee>

Vous pouvez contacter les deux chargés de Mission MEE à l'adresse suivante : [ecoleentreprise@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleentreprise@ac-grenoble.fr)

### Quelques exemples de partenariats possibles



La **CPME** (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) Auvergne Rhône Alpes une organisation patronale interprofessionnelle qui assure la représentation et la défense des TPE-PME, start-up, artisans, commerçants. Elle propose différentes actions auprès des collégiens et lycéens dans le cadre de la relation école entreprise :

- Visite d'entreprises
- Témoignages sur le parcours et la vie d'entrepreneurs en classe
- Partager les codes professionnels en faisant prendre conscience aux jeunes des codes et aptitudes en entreprise
- Participation à des sessions pour promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes
- Concours de jeunes talents commerciaux

Pour en savoir plus

<https://www.cpmeauvergnerhonealpes.fr/accompagner/ecoles-entreprises/>

Contact : Solène Chevalier [schevalier@cpmeauvergnerhonealpes.fr](mailto:schevalier@cpmeauvergnerhonealpes.fr) Tel : 06 27 94 04 14



Le Mouvement des Entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes vous accompagne avec les « Actions Ecole Entreprise » dans la découverte de nouveaux métiers et secteur d'activités auprès des jeunes collégiens et lycéens. Les enjeux sont les suivants :

- FAIRE DÉCOUVRIR le monde de l'entreprise et des métiers qui recrutent pour susciter des vocations (via des interventions en classe de chefs d'entreprise ou des immersions en entreprise).
- SENSIBILISER : les jeunes au monde du travail (en abordant les codes à acquérir notamment en entreprise, via l'intervention au sein de vos classes d'un professionnel)
- APPRÉHENDER : les attentes des jeunes en matière d'emploi,
- ACCOMPAGNER : les jeunes dans leur orientation, encourager l'esprit d'entreprendre

Financement possible des déplacements (contacter le partenaire à ce sujet)

Pour plus d'informations sur les différentes actions, vous pouvez consulter le site internet :

<http://www.ecoleentreprise.fr/actions-territoriales/#action>

#### MEDEF DRÔME-ARDÈCHE

Charlotte Vandre

[charlotte.vandre@medef-dromeardèche.fr](mailto:charlotte.vandre@medef-dromeardèche.fr)

06 02 55 97 11

#### MEDEF ISÈRE

Françoise Achard-Lombard

[medefisere@medef-isere.com](mailto:medefisere@medef-isere.com)

04 76 49 30 00

Amandine Gorgy

[medefisere-ni@medef-isere.com](mailto:medefisere-ni@medef-isere.com)

04 88 77 94 40

#### MEDEF SAVOIE

Julie BRANCHARD

[jbranchard@medef-savoie.fr](mailto:jbranchard@medef-savoie.fr)

06.42.30.03.71 - 04.79.26.85.28

#### MEDEF HAUTE-SAVOIE

Domitille MARSAL

[dmarsal@medefhautesavoie.com](mailto:dmarsal@medefhautesavoie.com)

04 50 52 39 27 – 06 40 78 75 86



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – CMA - est présente sur chaque département de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et mène des actions de rapprochement école-entreprise sur les territoires afin de mieux faire connaître le secteur des entreprises artisanales aux collégiens et lycéens. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CMA met en place l'opération Bravo les artisans dans les établissements scolaires afin d'accompagner la découverte de l'entreprise par des élèves volontaires qui restituent leur expérience à leurs camarades de classe.

#### Ardèche

04 75 07 54 00

[pma.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:pma.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr)

#### Drôme

04 75 48 72 00

[cad.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:cad.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr)

#### Isère

04 76 70 82 09

[cad.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:cad.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr)

#### Savoie

04 79 69 94 00

[cad.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:cad.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr)

#### Haute-Savoie

04 50 23 92 22

[cad.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:cad.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr)

100000  
ENTREPRENEURS

L'association 100 000 entrepreneurs organise gratuitement des témoignages inspirants d'entrepreneurs et d'intrapreneurs aux parcours multiples, pour apporter aux jeunes une vision concrète et épanouissante de leur avenir.

Pour en savoir plus :

<https://mee.web.ac-grenoble.fr/partenaires-associations/lassociation-100-000-entrepreneurs>

contact : [anika.danrey@100000entrepreneurs.com](mailto:anika.danrey@100000entrepreneurs.com) / 06 80 07 80 49



Entreprendre Pour Apprendre est une fédération de 17 associations loi 1901, agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces activités sont reconnues complémentaires de l'école. Elle agit au quotidien au service de la réussite et de l'orientation des jeunes et nous nous battons pour l'égalité des chances.

L'objectif est d'insuffler aux jeunes l'envie et la confiance d'entreprendre leur vie en leur permettant d'acquérir des compétences et une ouverture d'esprit utiles à leurs démarches d'avenir : pour une orientation sereine et choisie.

Pour cela, ils créent une coopération entre les structures éducatives, les enseignants, les encadrants, les animateurs, les jeunes, les acteurs socio-économiques et les territoires, autour d'un programme pédagogique concret et collectif : **la Mini-Entreprise®**.

Basé sur la pédagogie active et de projet, le réseau Entreprendre Pour Apprendre AURA, accompagne les jeunes d'écoles primaires, de collèges et de lycées dans le développement de leurs compétences. Pour en savoir plus :

<https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/auvergne-rhone-alpes>

Prendre contact :

- Pour l'Isère : Théo Didier, Facilitateur Académie de Grenoble - Isère  
@ : [t.didier@epa-aura.fr](mailto:t.didier@epa-aura.fr) tel : 06 59 54 21 91
- Pour la Drome et l'Ardèche : Yoann Ruiz, Facilitateur Académie de Grenoble - Drôme & Ardèche  
@ : [y.ruiz@epa-aura.fr](mailto:y.ruiz@epa-aura.fr) tel : 07 82 61 22 79
- Pour la Savoie et Haute-Savoie : Marielle Visini, Facilitateur Académie de Grenoble - Savoie & Haute-Savoie  
@ : [m.visini@epa-aura.fr](mailto:m.visini@epa-aura.fr) tel : 06 41 66 61 79



### Intervient dans le NORD ISERE

L'Association Jeunesse Entreprise reconnue d'utilité publique et en convention avec le ministère de l'éducation nationale agit pour échanger avec les jeunes collégiens, lycéens et étudiants dans plusieurs domaines : connaissance de l'entreprise et des métiers, promotion de l'esprit d'entreprendre, confiance en soi, CV et lettre de motivation.

Chaque année 5000 jeunes de 50 établissements sont concernés en AURA

L'AJE intervient soit en déployant des « modules » de 1 à 2 h, soit en **coconstruisant** avec l'établissement un projet concernant plusieurs équipes, classes et/ou plusieurs niveaux, soit en mettant à disposition la plate-forme numérique P'AJE.

Pour les modules : Entreprise et ses fonctions, Dessine-moi un chef d'entreprise, Clefs pour s'orienter, Se connaître et se faire connaître et nos projets : Reporters en entreprise, Challenge AJE, Parcours réussite par apprentissage ...

Pour en savoir plus :

<https://jeunesse-entreprises.fr/> contact [aje.ra@orange.fr](mailto:aje.ra@orange.fr)



La Fondation C Génial a pour mission de développer l'appétence pour les sciences, les technologies et le numérique chez les jeunes et de leur faire découvrir les métiers associés.

Elle œuvre également au rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Pour en savoir plus : [www.cgenial.org](http://www.cgenial.org).

**Contact** : Jules Tandeau de marsac ([j.tandeau@cgenial.org](mailto:j.tandeau@cgenial.org)) | Délégué Régional Rhône-Alpes

---

**D'autres exemples sur le site de la MEE Mission école entreprise vous attendent !**

<https://mee.web.ac-grenoble.fr/qui-sommes-nous/la-mission-ecole-entreprise-mee>

**Vous pouvez contacter les deux chargés de Mission MEE à l'adresse suivante : [ecoleentreprise@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleentreprise@ac-grenoble.fr)**

## ANNEXE 6 Financement politique de la ville : Mode d'emploi

### 1. Eligibilité aux crédits politique de la ville (ANCT-P147)

La tête de cordée peut demander une subvention à la DREETS Auvergne Rhône Alpes au titre de la politique de la ville pour les **élèves des quartiers prioritaires** bénéficiaires de la cordée de la réussite.

Sont considérés comme élèves des quartiers prioritaires éligibles, les élèves des :

- **collèges en REP et REP +**
- **collèges à moins de 300 mètres d'un QPV**
- **lycées à moins de 1 kilomètre d'un QPV**

L'**intégralité des élèves** appartenant à l'une de ces trois catégories est éligible.

Cette subvention couvre les **dépenses de fonctionnement** de la cordée à l'exclusion de rémunération des personnels, c'est-à-dire les dépenses concernant par exemple les sorties culturelles, les frais de déplacement pour les élèves et les étudiants, et les partenariats associatifs.

### 2. Les modalités spécifiques de financement pour la DREETS au titre des crédits PV :

Pour bénéficier d'une subvention de la DREETS (P147), vous devrez :

- Remplir les **tableaux Excel « Politique de la ville - Bilan et Prévisionnel »** annexé à l'appel à projets Education Nationale dans les délais exigés par l'académie.
- Déposer les **bilans** financier et qualitatif (2024-2025) et la **demande** de subvention (2025-2026) avant le 15 juin sur le **portail Dauphin**, via l'adresse : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

### 3. Focus sur le dépôt d'une demande de subvention et d'un bilan financier sur Dauphin :

#### A. **REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS DAUPHIN :**

Toute demande de subvention au titre de la politique de la ville devra être déposée en ligne via le site extranet de l'ANCT : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Le **Guide méthodologique** de la demande de subvention est à télécharger ici :



guide\_demande\_m  
ars\_2022\_.pdf

**Rappel** : Pour tout renouvellement de subventions en 2025, les actions 2024 doivent être justifiées en déposant un bilan (page 31 du PPT).

#### Les consignes incontournables pour déposer une demande sur DAUPHIN :

- **LA DESCRIPTION DU PROJET** - Intitulé du projet : vous devez mentionner le nom du dispositif « cordées de la réussite ».
- **THEMATIQUE/DISPOSITIF** : il faut sélectionner la thématique « Education-Sport-Jeunesse » et la sous-thématique « cordées de la réussite ».
- **Dans le champ « Sélectionnez le contrat de ville »**, tapez 00 dans la barre de recherche puis sélectionnez « 00- HORS CONTRAT DE VILLE » :

- **Précisez la date ou période de réalisation :**

Vous devrez indiquer du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026 si le financement est sur l'année scolaire.

Il faudra préciser le millésime : 2025. Attention si vous dupliquez une action N-1 dans la plateforme, il ne faut pas oublier de changer le millésime.

- **Le champ « localisation » est à compléter :**

Pour toute demande adressée à la DREETS, tapez "Auvergne" dans la barre de recherche et sélectionnez la région Auvergne Rhône -Alpes.

- **Complétez le budget prévisionnel :**

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs financeurs dans chacune des rubriques comportant l'icône :



Pour bénéficier d'une subvention de la **DREETS ARA**, tapez « Auvergne » et choisir

Vous devez impérativement déclarer l'ensemble de vos cofinancements, dont le montant de votre demande de financement auprès de **l'Éducation Nationale** en indiquant le libellé « AUVERGNE-RHONE-ALPES-EDUC-NAT (RECTORAT) ».

Si toutes ces étapes sont respectées, votre demande sera acheminée vers le service de la politique de la ville régional. Vous pourrez télécharger un récapitulatif de votre demande.

- **Pour passer d'un écran à l'autre, utilisez les boutons PRECEDENT ou SUIVANT et utilisez ENREGISTRER pour conserver la saisie.**

ATTENTION : la connexion est interrompue après 30 mn sans utilisation. Vous retrouverez les informations enregistrées dans votre Espace personnel (suivi de mes demandes)



## B. JUSTIFICATION DES SUBVENTIONS 2024 :

Pour toute subvention État-Politique de la ville perçue en 2024, vous devrez **justifier** son utilisation sur votre espacepersonnel DAUPHIN.

Vous pourrez :

- Soit démarrer le **dépôt d'un compte-rendu financier**, si l'action objet de la subvention a été réalisée comme prévu en 2024
- Ou attester qu'une action n'a **pas été réalisée**
- Ou demander une **autorisation de report**, si l'action n'est pas terminée et se poursuit jusqu'à fin 2025

Le **guide méthodologique du bilan** est à télécharger ici :



03\_Guide\_DAUPHIN  
\_USAGERS\_\_Justific

Rappel : Pour tout renouvellement de subventions en 2025, les actions 2024 doivent être justifiées.

Pour toutes difficultés rencontrées, nous vous invitons à contacter la cellule d'accompagnement de la politique de la ville par téléphone au **09.70.81.86.94** ou par mail à l'adresse suivante : [support.p147@experisfrance.fr](mailto:support.p147@experisfrance.fr)